

Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire de l'AVEYRON

prenant en compte l'arrêté n°2022-1838 du 2 mai 2022, l'arrêté n°2022-2366 du 23 mai 2022, l'arrêté n°2022-3075 du 17 juin 2022

l'arrêté n°2022-4606 du 6 octobre 2022

l'arrêté n° 2023-2077 du 7 avril 2023

l'arrêté n° 2023-4099 du 4 septembre 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
M. Vincent PREVOTEAU Directeur CH de Rodez (FHF)	A désigner (FHF)
A désigner (FHF)	A désigner (FHF)
Mme Magali BROUGNOUNESQUE Directrice CHS Sainte Marie RODEZ (FEHAP)	M. Jean-Pierre SALMON Directeur CSSR La Clauze La Réquista SAINT JEAN DELNOUS (FEHAP)
Dr François JACOB Président de la CME CH MILLAU (FHF)	A désigner (FHF)
A désigner (FHF)	A désigner (FHF)
Dr Frédéric PILLET Président CME CHS Sainte Marie RODEZ (FEHAP)	Dr Marion TISSANDIER Présidente CSSR La Clauze La Réquista SAINT JEAN DELNOUS (FEHAP)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
Mme Claire VAIRET EHPAD D'ENTRAYGUES sur TRUYERES et MUR de BARREZ	M. François CARRIE EHPAD St Dominique GRAMOND
M. Alexandre PERRIER Association les Charmettes MILLAU	M. Jean PIC Association les Charmettes MILLAU
Mme Katy SAUDEMONT ABSEAH	Mme Sophie RAYMON OPTEO
M. Benjamin ALBOUY AD-PEP 12	M. Eric TARROUX Association Hospitalière Sainte-Marie RODEZ
M. Christian SALERES UNA	Mme Martine SALES UNA

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
A désigner	Mme Séverine BLANCHIS IREPS
Mme Marie-Lise TICHIT CPIE du ROUERGUE	Mme Cathy JOUVE CPIE du ROUERGUE
Mme Nathalie BERTRAND Trait d'Union MILLAU	Dr Charlotte ANDRE Trait d'Union MILLAU

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Dr Véronique GARIN-DELIGNIERES URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Dr Emmanuel BOSC URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Dr Hugues DEBILLY URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Dr Pierre-Marie VAYSSETTES URPS Pharmaciens	M. Jean-Dominique ALAZARD URPS Masseurs Kinésithérapeutes
Mme Cécile MOUYSET URPS Orthophonistes	A désigner
A désigner URPS Infirmiers	M. Sevgi GULTEKIN ESENKUT URPS Infirmiers

- **1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente**

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- **1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Sophie REBOIS PTA12	A désigner
Mme Emeline JEAN MSP des Ondes MILLAU	A désigner
Dr Sébastien COMBES MSP SAINT GEORGES de LUZENCON	A désigner
M. Pascal BERTHIN Pôle de santé du VILLEFRANCHOIS	A désigner
Mme Nathalie COLIN CPTS Nord Aveyron	Dr Philippe NEKROUF CPTS Nord Aveyron

- **1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements**

Titulaire	Suppléant
M. Pierre GIGAREL UDSMA	Mme Roseline DENIS Directrice HAD UDSMA

- **1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre**

Titulaire	Suppléant
Dr Alain VIEILLESZAZES CDOM 12	Dr Hélène RIBIER CDOM 12

Article 4: Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul PANIS Vice-Président UDAF	Mme Dominique GOUAT Présidente AFL Rodez – UDAF
M. André VIE CLCV	M. Francis TEULIER CLCV
M. David EDWARDS	Mme Jacqueline FRAISSENET

Union Nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)	Déléguée Départementale Union Nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)
M. Patrick CABANDE APF France Handicap	M. Fabrice GUILLOT APF France Handicap Aveyron
Mme Noëlle TARDIEU Relais VIH	Mme Véronique BOURGEOIS INDECOSA CGT 12
Mme Cécile RIGAL AHF région Occitanie	Mme Bernadette TESTORY INDECOSA CGT 12

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre FLACK Union Nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)	A désigner
M. Jean-Luc GINESTET-COURONNE Association de Réadaptation de Défense des Devenus Sourds	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

Article 5 : Le 3ème collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
M. Pascal MAZET Conseiller régional	M. Clément CARLES Conseiller Régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
M. Michel CAUSSE Conseiller départemental	Mme Michèle BUSSINGER Conseillère départementale

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Mme Elodie FOULQUIER Protection Maternelle et Infantile	Mme Catherine BOUDES-BOUSQUET Protection Maternelle et Infantile

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Geneviève GASQ BARES Vice-présidente AUBRAC CARLADEZ et VIADENE	A désigner
M. Francis FOURNIE Conseiller communautaire RODEZ AGGLOMERATION	M. François VIDAMANT Conseiller communautaire RODEZ AGGLOMERATION

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. Sébastien DAVID Maire de SAINT-AFFRIQUE	M. Jean-Sébastien ORCIBAL Maire de VILLEFRANCHE de ROUEGUE
M. Maurice ANDRIEU Conseiller municipal de DECAZEVILLE	M. Éric PICARD Maire d'ESPALION

Article 6 : Le 4^{ème} collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
Mme Isabelle KNOWLES Secrétaire Générale Préfecture 12	Mme Brigitte SANYAS Directrice de la coordination Préfecture 12

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux**

Titulaire	Suppléant
M. Pierre MALGOUYRES Président CPAM	M. Aymeric SEGUINOT Directeur CPAM
M. Jean-Paul VERGELY MSA MP Nord	M. Fabien GRIMAL MSA MP Nord

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
M. Claude MOULY Fédération Nationale de la Mutualité Française
Mme Nicole CRISTOFARI

MAJ le 4 septembre 2023